

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné, Éric Beaulieu, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le 9 septembre 2025 à 19 :30, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande DM 2025-009 pour :

Autoriser un 2^e garage détaché d'une superficie de 73.4 m2 sur un même terrain. Le règlement de zonage 330-2018, article 6.4), indique qu'un seul garage détaché est autorisé par terrain.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique: Lot 5 123 873 donnant sur le 110 avenue Frappier, Saint-Stanislas-de-Kostka

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme article 145.6, les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations lors de la séance ou encore, par écrit, concernant cette demande de dérogation. Les commentaires concernant cette demande de dérogation mineure doivent être acheminés par courriel à l'adresse inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca, par la poste ou déposés dans la boîte à droite de l'entrée principale située au 221, rue Centrale.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce (28 août 2025)

X

Éric Beaulieu

Directeur général et secrétaire trésorier



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA
AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

SAIN*****
STANISLAS-*****
DE-KOSTKA

Certificat de publication

Je, soussigné, **ÉRIC BEAULIEU**, Directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 28 août 2025, en affichant une copie au Centre municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce (28 août 2025).

Éric Beaulieu
Directeur général et secrétaire trésorier